

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 avril 2014

Date de Convocation : le 11 avril 2014

Compte-rendu affiché : le 24 avril 2014

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 18 h 30
Salle « André DURAND »

L'an deux mil quatorze, le jeudi dix-sept avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle « André DURAND » d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames FORTINI Maryline – PFLUG Josette – SAVIE EUSTACHE Françoise –
VERZEAUX Véronique – VEYRAT DAL DEGAN Julie
Messieurs ATARI Kamel – BLIN Roger – DAVID Mathieu – LAPORTE Michel –
LARCHER Georges – LEBEAU Stéphane – NOUVELOT Didier – REGNIER Claude

Excusées Représentées :

Madame TSCHIRHARDT Maud donne pouvoir à Monsieur DAVID Mathieu
Madame GUDIN DU PAVILLON Monica donne pouvoir à Monsieur REGNIER
Claude

Intervenant :

Monsieur BOURDELLOT David, secrétaire de mairie

Madame FORTINI Maryline accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Madame le Maire propose à ses collègues de rajouter à l'ordre du jour :

- l'élection d'un délégué du CNAS (Comité National d'Action Sociale) ;
- la désignation d'un correspondant Défense (Poste occupé par Monsieur Alain BŒUF lors de la mandature précédente) ;
- de délibérer pour avoir la possibilité d'accorder une rétribution aux stagiaires (hors BAFA ou BAFD) qui ont donné satisfaction et ont fait preuve de bonne volonté durant leur stage.

La proposition est acceptée par les Conseillers.

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 29 mars 2014, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- Délégations au maire (CGCT - L 2122-22)
- Constitutions des Commissions Municipales
- Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »
Motion Contre la Fermeture de Classes

➤ BUDGET

- 1/. Remboursement des frais de déplacement aux élus délégués
- 2/. Rétribution des Stagiaires de la Commune
- 3/. Vote des Comptes Administratifs – Exercice 2013
- 4/. Approbation des Comptes de Gestion – Exercice 2013
- 5/. Affectation des Résultats - Exercice 2013
- 6/. Vote des 4 Taxes
- 7/. Vote des Budgets Primitifs 2014

➤ QUESTIONS DIVERSES**I/ BUDGET**

Monsieur Nicolas DABET, Percepteur de Tonnerre, nous a prié de l'excuser pour son absence, étant retenu par d'autres obligations. Madame le Maire demande à ses collègues la possibilité de bouleverser l'ordre du jour, de façon à libérer le secrétaire de Mairie, Monsieur David BOURDELLOT, en charge du budget communal, qui présentera à l'assemblée le budget.

Madame le Maire et l'Adjoint aux Finances remercient Madame Danielle BONNY, présente, pour le travail d'élaboration réalisé par les élus de l'ancienne équipe.

1.1/ Approbation des Comptes Administratifs 2013 – Délibération n° 024-2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L5212-1 et suivants ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2014 sur l'exécution de la comptabilité administrative de Monsieur Robert DUVERNE, Maire sortant d'Épineuil ;

Considérant que pour se faire, le maire actuel doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Claude REGNIER, Adjoint aux Finances ;

Considérant que les comptes administratifs font ressortir une identité d'exécution avec les comptes de gestion du receveur municipal ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté,

ADOpte à l'unanimité, les comptes administratifs pour l'exercice 2013 comme suit :

*** BUDGET PRINCIPAL**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	432 687,74 €	379 283,90 €
Recettes de l'exercice	556 473,41 €	303 832,59 €
= Résultats 2013	= + 123 785,67 €	= - 75 451,31 €
+ Report de 2012	+ 96 804,40 €	- 1 549,45 €
Solde au 31/12/2013	= + 220 590,07 €	= - 77 000,76 €

*** SERVICE DE L'EAU**

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	125 606,22 €	27 629,49 €
Recettes de l'exercice	128 643,44 €	54 455,26 €
= Résultats 2013	= + 3 037,22 €	+ 26 825,77 €
+ Report de 2012	+ 4 768,26 €	+ 6 196,32 €
Solde au 31/12/2013	= + 7 805,48 €	= + 33 022,09 €

*** PÔLE D'ANIMATIONS**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	115 160,70 €	0,00 €
Recettes de l'exercice	115 160,70 €	0,00 €
= Résultats 2013	0,00 €	0,00 €
+ Report de 2012	0,00 €	0,00 €
Solde au 31/12/2013	0,00 €	0,00 €

1.2/ Approbation des Comptes de Gestion 2013 – Délibération n° 025-2014**- Budget Principal Commune, Service de l'Eau et de l'Assainissement, Pôle d'Animations,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur DABET Nicolas, Receveur Municipal pour l'année 2013 ;

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale de la commune tenue par Monsieur DABET Nicolas, Receveur Municipal, avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Robert DUVERNE, Maire sortant de la Commune.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire actuelle,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté,

ADOPTE à l'unanimité les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2013.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DIT que le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

1.3/ Affectation des Résultats du Budget 2013 – Délibération n° 026-2014

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 ;

Considérant que les résultats de l'exercice 2013 doivent faire l'objet d'une affectation et combler les besoins de financement ;

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

AFFECTE les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

*** BUDGET PRINCIPAL**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 2013	+ 220 590,07 €	- 77 000,76 €
Reste à réaliser – dépenses		-113 370,00 €
Reste à réaliser – recettes		+ 39 800,00 €
Total besoin de financement		= - 150 570,76 €
Affectation au 1068	- 150 570,76 €	→ + 150 570,76 €
Report de fonctionnement sur 2014	= 70 019,00 €	

*** SERVICE DE L'EAU**

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Résultat 2013	+ 7 805,48 €	+ 33 022,09 €
Reste à réaliser – dépenses		0,00 €
Reste à réaliser – recettes		0,00 €
Total besoin de financement		0,00 €
Affectation au 1068		
Report de fonctionnement sur 2014	+ 7 805,00 €	

1.4/ Vote des Taux des Quatre Taxes d'Imposition Directe 2014

– Délibération n° 027-2014

Madame le Maire et l'Adjoint aux Finances tiennent à rappeler que pour préserver le budget des familles, déjà très malmené par le coût de la vie, le Conseil Municipal a **DÉCIDÉ** de baisser ses propres taux et donc une partie conséquente de ses recettes provenant de l'impôt, passant de 18,59 % (Taux 2013) à 17,60 % pour la Taxe d'Habitation.

Le Conseil, après en avoir délibéré et voté, (à l'unanimité)

DÉCIDE d'appliquer pour 2014, les taux suivants :

TAXES	TAUX VOTÉS 2013	TAUX VOTÉS 2014	BASE D'IMPOSITION	PRODUITS ATTENDUS
Habitation	18,59 %	17,60 %	990 100 €	174 258 €
Foncière (bâti)	17,14 %	16,23 %	596 200 €	96 763 €
Foncière (non bâti)	42,17 %	39,93 %	67 200 €	26 833 €
Cotisation Foncière des Entreprises	22,04 %	20,87 %	41 400 €	8 640 €
				306 494 €

Ceci afin de ne pas faire peser sur les habitants d'Épineuil la forte augmentation des taux de la nouvelle Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne ».

1.5/ Vote des Budgets Primitifs 2014 – Délibération n° 028-2014

Ces différents Budgets sont présentés au Conseil Municipal et seront votés au chapitre, pour la section fonctionnement et à l'opération pour la section d'investissement du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTÉ les budgets primitifs 2014, comme suit :

*** BUDGET PRINCIPAL : (à l'unanimité)**

	DÉPENSES	RECETTES
Reste à réaliser de 2013	113 370 €	39 800 €
Report investissement 2013	77 001 €	
INVESTISSEMENT 2014	85 045 €	235 616 €
TOTAL INVESTISSEMENT	275 416 €	275 416 €

Restes à réaliser (principales dépenses) :

- Enfouissement Grande Rue Alfred Grévin : 55 440,00 €
- Voirie Rue Jules Cavailès : 30 000,00 €
- Voirie Rue des Poches : 19 833,00 €

Budget 2014 (principales dépenses) :

- Place des Relichiens : 35 000,00 €
- Remboursement emprunt : 44 005,00 €

	DÉPENSES	RECETTES
Report de fonctionnement 2013	€	70 019 €
FONCTIONNEMENT 2014	607 151 €	537 132 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	607 151 €	607 151 €

Principales dépenses :

- Charges de personnel : 205 790,00 €
- Charges à caractère général : 185 726,00 €
- Reversement de fiscalité : 78 550,00 €
- Autres charges de gestion courante (élus, SDIS...) : 61 471,00 €
- Virement à l'investissement : 53 721,00 €

Principales recettes :

- Impôts et taxes : 322 784,00 €
- Dotation Globale de Fonctionnement (versée par l'État) : 105 500,00 €
- Remboursement sur salaires des Contrats Aidés : 23 184,00 €
- Remboursement des frais scolaires (élèves n'habitant pas Épineuil) : 20 400,00 €
- Remboursement par budgets annexes (personnel - Services des Eaux, et charges locatives - Pôle d'Animations) : 17 200,00 €

*** SERVICE DE L'EAU : (à l'unanimité)**

	DÉPENSES	RECETTES
Reste à réaliser de 2013	0,00 €	0,00 €
Report investissement 2013		33 022 €
INVESTISSEMENT 2014	111 660 €	78 638 €
TOTAL INVESTISSEMENT	111 660 €	111 660 €

	DÉPENSES	RECETTES
Report de fonctionnement 2013		7 805 €
FONCTIONNEMENT 2014	159 305 €	151 500 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	159 305 €	159 305 €

*** PÔLE D'ANIMATIONS : (à l'unanimité)**

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT 2014	124 000 €	124 000 €

II/ VOTE DU DÉLÉGUÉ DU CNAS – Délibération n° 029-2014

Madame le Maire explique que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est en fait un organisme d'œuvres sociales (assimilable à un comité d'entreprise) avec des délégués régionaux et nationaux, et qu'il est composé pour moitié d'un collège d'Élus et pour moitié d'un collège du Personnel, dont le représentant à Épineuil est Monsieur David BOURDELLOT.

Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN est candidate ;

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

Collège des Élus : Madame VEYRAT DAL DEGAN Julie est élue déléguée du CNAS

III/ DÉLÉGATIONS AU MAIRE – Délibération n° 030-2014

Tant pour des raisons d'efficacité que pour des motifs de bonne administration et pour ne pas alourdir inutilement les débats du Conseil Municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune, le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui déléguer, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un certain nombre de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du CGCT, à savoir :

- 4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 20° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 20 000,00 € ;
- 21° Exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 24° Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

IV/ COMMISSIONS MUNICIPALES – Délibération n° 031-2014

Ces commissions, d'après l'article 2121-22 du CGCT, sont constituées exclusivement de Conseillers Municipaux.

1.- Commission « d'Appel d'Offres et d'Ouverture des Plis » :

La Commission est ainsi composée :

- Le Maire : Françoise SAVIE EUSTACHE

3 Délégués titulaires :
BLIN Roger
FORTINI Maryline
VEYRAT DAL DEGAN Julie

3 Délégués suppléants :
LAPORTE Michel
LARCHER Georges
REGNIER Claude

2.- Commission « des Travaux et d'Urbanisme » :

- Le Maire : Françoise SAVIE EUSTACHE
BLIN Roger
LAPORTE Michel
LARCHER Georges

3.- Commission « du Budget et des Finances » :

- Le Maire : Françoise SAVIE EUSTACHE
ATARI Kamel
BLIN Roger
LARCHER Georges
LEBEAU Stéphane
REGNIER Claude

4.- Commission « du Personnel Communal » :

- Le Maire : Françoise SAVIE EUSTACHE
NOUVELOT Didier
PFLUG Josette
VEYRAT DAL DEGAN Julie

5.- Commission Communale des Impôts Directs :

- Le Maire : Françoise SAVIE EUSTACHE

Quatre Conseillers se sont présentés :

Délégués titulaires :
DAVID Mathieu
REGNIER Claude

Délégués suppléants :
GUDIN DU PAVILLON Monica
PFLUG Josette

V/ COMITÉS CONSULTATIFS :**1.- Comités « Bulletin Municipal, Presse, Internet » :**

FORTINI Maryline
GUDIN DU PAVILLON Monica

PFLUG Josette
SAVIE EUSTACHE Françoise
VERZEAUX Véronique

2.- Comité « Vie locale, Animation Seniors et Jeunesse » :

DAVID Mathieu
TSHIRHARDT Maud
VERZEAUX Véronique
VEYRAT DAL DEGAN Julie

3.- Animations et Fêtes :

FORTINI Maryline
GUDIN DU PAVILLON Monica
LAPORTE Michel
LARCHER Georges
NOUVELOT Didier
SAVIE EUSTACHE Françoise

Extérieurs : BOUTRON Pauline
LAPORTE Aurélie

4.- C.C.A.S. :

PFLUG Josette
VEYRAT DAL DEGAN Julie

VI/ CORRESPONDANT « DÉFENSE »

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de nommer un nouveau correspondant « Défense ».

Monsieur Claude REGNIER propose sa candidature laquelle est acceptée à l'unanimité. Le Maire prendra l'arrêté de nomination correspondant dans les meilleurs délais.

VII/ MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES

– Délibération n° 032-2014

Vu l'invitation des membres du Conseil Communautaire « Le Tonnerrois en Bourgogne » à soutenir la motion contre la fermeture de classes ;
Considérant les divers projets de fermeture de classes à l'échelle du territoire de la Communauté des Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » ;
Considérant que la fermeture de classe entraîne généralement une forte dégradation des conditions d'enseignement du fait d'une augmentation des effectifs par classe dans les locaux souvent inadaptés ;
Considérant l'étude scolaire engagée par la Communauté de Communes sur le territoire ;

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal

ADOPTE la motion contre la fermeture de classes

VIII/ REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES

DÉLÉGUÉS

– Délibération n° 033-2014

Madame le maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération concernant le remboursement des frais engagés par les élus lors de l'exécution de leurs mandats, dans le cadre des affaires relevant de la collectivité, hors Tonnerre et Épineuil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCÉPTE le remboursement des frais de déplacement (frais de transport et autres dépenses sur présentation de justificatifs, suivant barème fixé par l'Administration) de l'ensemble des membres du Conseil Municipal délégués, occasionnés lors de réunions importantes, de déplacements indispensables pour le bon fonctionnement des services de la commune ou lorsqu'il s'agit de représenter la commune lors des congrès, expositions, séminaires, visites, réunions, commissions, etc... notamment à la demande des services de l'État, des autorités judiciaires ou des organismes de tutelle.

DIT que les remboursements des frais de déplacement ne seront accordés que lorsqu'ils sont occasionnés par des réunions se déroulant dans une commune autre que la leur.

IX/ INDEMNISATION DES STAGIAIRES À LA COMMUNE D'ÉPINEUIL

- Délibération n° 034-2014

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'accorder une rétribution à tout stagiaire ayant donné satisfaction (hors BAFA, BAFD, TIG, ...) dans tous les services qu'ils soient techniques, administratifs ou Pôle d'Animations.

DÉCIDE de prévoir la somme de 25,00 € par semaine sous réserve de la législation du Travail

VIII/ QUESTIONS DIVERSES :

- Service de l'Eau : Quelques administrés ayant déjà reçu une lettre leur enjoignant de payer leur facture d'eau sous peine de pose d'un réducteur de pression, Madame le Maire, dans un souci de communication, a reformulé les rappels de paiement afin de donner un nouveau délai de quinze jours supplémentaires. Elle souhaite surtout indiquer, sur ce courrier, que les gens peuvent demander au Trésor Public l'échelonnement de leur paiement.
- Les Rythmes Scolaires : Madame VEYRAT DAL DEGAN Julie lit une lettre de l'Association des Maires. Vu les assouplissements annoncés par le nouveau Ministre, le Conseil Municipal DÉCIDE que « l'urgent est d'attendre ! ».
- Venue des Forains : Madame FORTINI Maryline informe que les forains ont demandé à rester deux semaines au Pâtis en attendant la fête de TANLAY. Le Conseil Municipal donne son ACCORD.
- Utilisation de la Voirie Communale : Un problème de passage piétons sur les trottoirs et de stationnement sur l'arrêt du car scolaire a été évoqué. Madame le Maire s'engage à rencontrer l'entreprise concernée afin de trouver une solution.

Récapitulatif des délibérations prises :

- Délibération n° 024-2014 – I/ BUDGET

1.1/ Approbation des Comptes Administratifs 2013 :

Budget Principal, Service de l'Eau et Pôle d'Animations

- Délibération n° 025-2014 – I/ BUDGET

1.2/ Approbation des Comptes de Gestions 2013 :

Budget Principal, Service de l'Eau et Pôle d'Animations

- **Délibération n° 026-2014 – I/ BUDGET**
 - 1.3/ Affectation des Résultats du Budget 2013 :
 - Budget Principal, Service de l'Eau
- **Délibération n° 027-2014 – I/ BUDGET**
 - 1.4/ Vote des Taux des Quatre Taxes d'Imposition Directe 2014
- **Délibération n° 028-2014 – I/ BUDGET**
 - 1.5/ Vote des Budgets Primitifs 2014 :
 - Budget Principal, Service de l'Eau et Pôle d'Animations
- **Délibération n° 029-2014 – II/ VOTE DU DÉLÉGUÉ DU CNAS**
- **Délibération n° 030-2014 – III/ DÉLÉGATIONS AU MAIRE**
- **Délibération n° 031-2014 – IV/ COMMISSIONS MUNICIPALES**
- **Délibération n° 032-2014 – VII/ MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES**
- **Délibération n° 033-2014 – VIII/ REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES DÉLÉGUÉS**
- **Délibération n° 034-2014 – IX/ INDEMNISATION DES STAGIAIRES À LA COMMUNE D'ÉPINEUIL**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00